



CHARTRE DE LA BIENVEILLANCE

Pour la Protection de l'Enfance



1

Placer le bien-être et le développement de chaque enfant au coeur de toutes nos activités

2

Être attentif·ve et à l'écoute de chaque enfant

3

Construire un lien de confiance avec l'entourage de chaque enfant

4

Nous former de manière régulière sur les questions de développement, de protection et de droits de l'enfant

5

Nous interroger sur nos pratiques collectives et individuelles et résoudre les questions en équipe

6

Agir en cas de situation difficile et faire appel au réseau de professionnel·le·s si nécessaire

7

Mettre en place, dans le respect du cadre légal existant, une Politique de protection de l'enfance (PPE) propre à notre organisation